

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 25

OBJET :

**ADMISSIONS EN
NON-VALEUR ET
REPRISE SUR
PROVISION POUR
CRÉANCES
DOUTEUSES**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 15 novembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Fleur GOSSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

Le décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable, distingue deux intervenants dans la chaîne des recettes d'une collectivité territoriale :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 NOV. 2021

Publié

le : 22 NOV. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

- l'ordonnateur (Monsieur le Maire dans le cas présent) qui constate, liquide et émet les recettes,
- le comptable qui les prend en charge et procède au recouvrement.

Il apparaît que le recouvrement de certaines créances correspondant aux titres émis par la Ville de L'AIGLE, ne peut être mené à son terme par le comptable public en raison notamment de la situation du débiteur (insolvabilité, décès ...) ou de l'échec des tentatives de recouvrement, malgré toutes les diligences effectuées.

Dans ce cas, le comptable demande l'admission en non-valeur de ces créances qui doit être prononcée par l'assemblée délibérante.

L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du contribuable et ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible s'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Le comptable public demande l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Liste n°4644880215/2021 :

Date de prise en charge	N° pièce	Nature de la créance	Montant restant dû
06/06/2008	T-168	Abandon chien	20,00 €
16/06/2008	E-30152	Facturation cantine	3,95 €
05/11/2010	T-800	Enlèvement véhicule	76,54 €
05/08/2011	T-305	Enlèvement véhicule	76,54 €
11/10/2013	R-3338	Facturation cantine	22,50 €
07/11/2013	R-57635	Facturation cantine	16,50 €
13/12/2013	R-77439	Facturation cantine	8,10 €
27/12/2013	R-85537	Facturation cantine	18,00 €
17/02/2014	R-2836	Facturation cantine	21,00 €
17/02/2014	R-28136	Facturation cantine	18,90 €
10/03/2014	R-6435	Facturation cantine	22,50 €
10/03/2014	R-64330	Facturation cantine	13,50 €
04/04/2014	R-7932	Facturation cantine	12,00 €
04/04/2014	R-79303	Facturation cantine	16,20 €
12/05/2014	R-19843	Facturation cantine	21,00 €
12/05/2014	R-198338	Facturation cantine	27,00 €
06/06/2014	R-22340	Facturation cantine	15,00 €
06/06/2014	R-223320	Facturation cantine	18,90 €
25/07/2014	R-35640	Facturation cantine	24,00 €
24/11/2015	T-686	Prestation de nettoyage voie publique	50,00 €
22/02/2017	T-100	Carte d'abonnement à la médiathèque	7,00 €
06/04/2017	T-195	Entrée spectacle	3,50 €
06/04/2017	T-196	Entrée spectacle	3,50 €
25/07/2017	T-588	Prestation de nettoyage voie publique	110,00 €
25/07/2017	T-590	Prestation de nettoyage voie publique	110,00 €
05/10/2017	T-757	Location salle Michaux	275,52 €
11/09/2018	T-820	Prestation de nettoyage voie publique	110,00 €
19/11/2018	T-1019	Enlèvement véhicule	105,00 €
13/12/2018	T-3705480115	Ordre de reversement	0,05 €
TOTAL			1 226,70 €

Liste n°5177450115/2021 :

Date de prise en charge	N° pièce	Nature de la créance	Montant restant dû
28/11/2014	T-675	Occupation du domaine public	348,21 €
28/04/2016	T-268	Prestation de service centre aéré	56,00 €
25/05/2018	T-346	Occupation du domaine public	396,00 €
15/06/2018	T-591	Carte d'abonnement à la médiathèque	15,00 €
14/12/2018	T-1315	Remise d'un chien - 1 journée	7,90 €
03/12/2019	T-1216	Occupation du domaine public	108,00 €
TOTAL			931,11 €

soit un total de 2 157,81 €.

Les admissions en non-valeur s'imputent à l'article 6541 du budget, en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, à la demande du comptable public, par délibération n°2021-58 du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 16 088 €. Les créances, dont l'admission en non-valeur est aujourd'hui demandée, étaient comprises dans ces créances douteuses.

Par conséquent, si l'admission en non-valeur est approuvée par l'assemblée délibérante, il est nécessaire de reprendre cette provision à hauteur de 2 130 €. Cette reprise s'imputerait à l'article 7817 du budget, en recettes de fonctionnement.

Vu les listes n°4644880215/2021 et n°5177450115/2021 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE l'admission en non-valeur des créances détaillées ci-dessus, pour un montant de 2 157,81 € ;***
- ***APPROUVE la reprise partielle de la provision pour créances douteuses constituée à hauteur de 2 130,00 €.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE